PROJET EOLIEN DES NAVARROS

Présentation du projet au conseil municipal

7 Juillet 2020

valeco

PRODUCTEUR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

01

CONTEXTE NATIONAL ET REGIONAL

Le contexte national

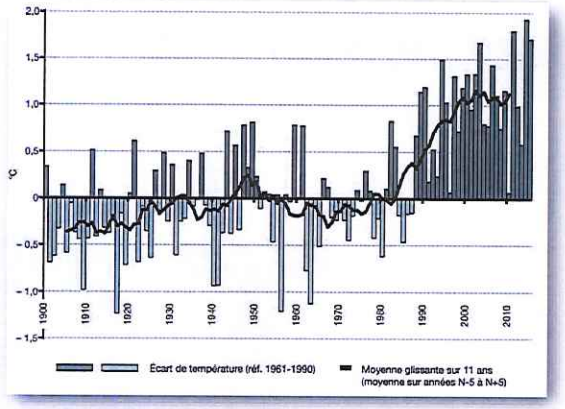

GRANDS OBJECTIFS

Émissions de gaz à effet de serre issues de la combustion d'énergie	– 40 % par rapport à 1990	Neutralité carbone
Consommation d'énergie primaire des énergies fossiles	– 35 %* par rapport à 2012	– 50 % par rapport à 2012
Consommation d'énergie finale	– 16,5 % par rapport à 2012	
Consommation de chaleur renouvelable	+ 40 et 60 % par rapport à 2017	
Consommation finale d'énergie d'origine renouvelable	33 %	50 % nucléaire
Production d'électricité	Doublement des capacités de production d'électricité renouvelable*	

2028 | 2035 | 2050

* Plusieurs objectifs de la PPE ont été renforcés, en conformité avec la loi énergie et climat de 2019.

Le contexte national

Puissance éolienne installée par région au 31 décembre 2019

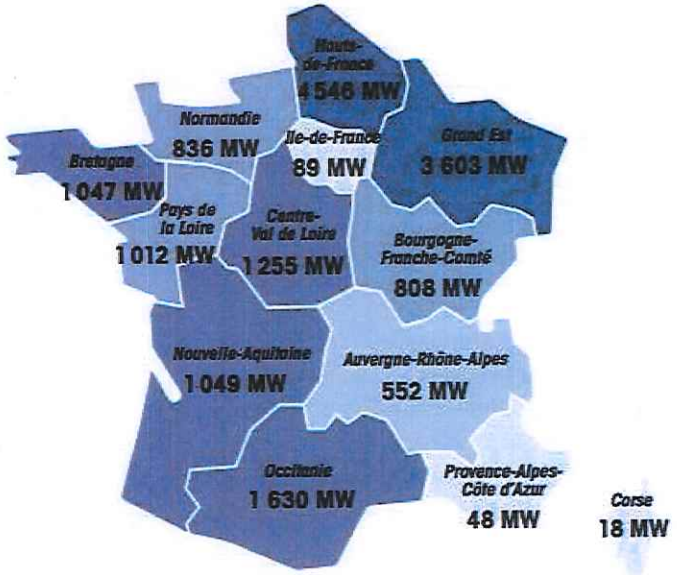

OBJECTIFS NATIONAUX 2023

OPTION BASSE PPE ATTEINTE À

76 %

OPTION HAUTE PPE ATTEINTE À

63 %

L'ÉOLIEN COUVRE 7,2 %

DE L'ÉLECTRICITÉ CONSOMMÉE SUR L'ANNÉE 2019

CE TAUX S'ÉLÈVE À 9 % SUR LE T4 2019

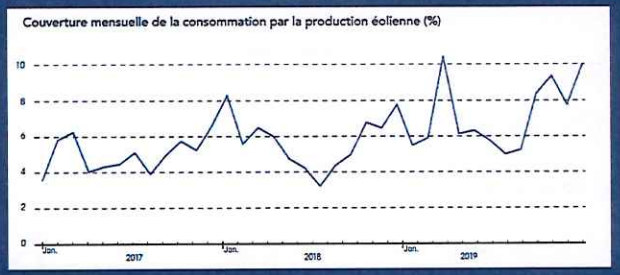

CONTEXTE ÉOLIEN

NOUVELLE-AQUITAINE

ancienne région Poitou-Charentes

Puissance éolienne raccordée au 31 décembre 2019 (MW) en Poitou-Charentes

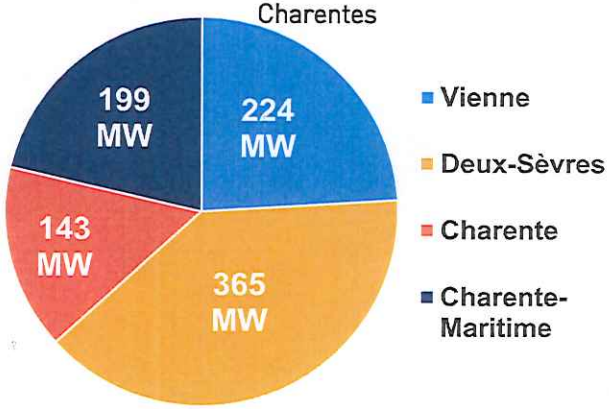

Objectif SRADDET Nouvelle-Aquitaine :

	2015	2020	2030	2050
Puissance (MW)	551	1 800	4 500	7 600
Production (GWh)	1 054	4 140	10 350	17 480

Données de production de l'éolien en 2019

- ↗ Puissance installée : **931 MW en Poitou Charentes** (1049 MW en Nouvelle-Aquitaine)
- ↗ Production : **2 031 GWh** 5ème région française
- ↗ Taux de couverture : **5 %** de la consommation électrique régionale
- ↗ Facteur de charge : **23,4 %**
- ↗ Emplois : **1 084 ETP** en 2018 (source FEE)

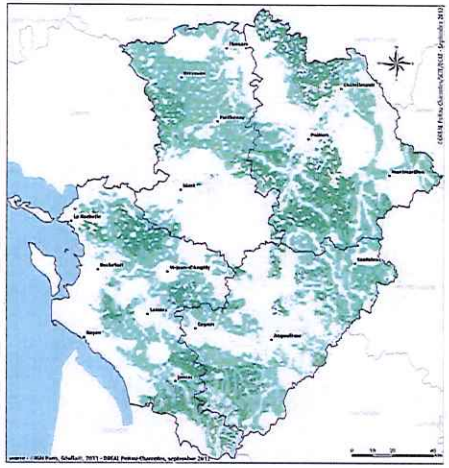

Schéma Régional Eolien en Poitou-Charentes (2012)

- Espace peu contraint
- Espace contraint
- Espace très contraint

valeco

VALECO en POITOU-CHARENTES

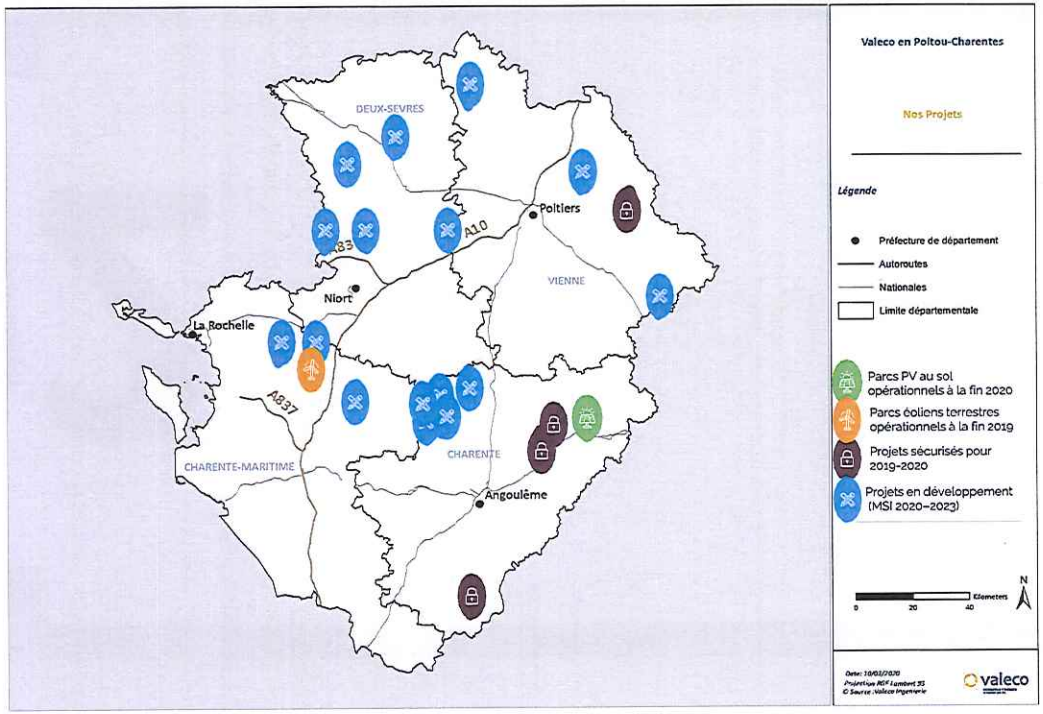

↗ **19,8 MW éolien en exploitation**

↗ **352,5 MW en instruction/développement**
312,9 MW éolien – 39,6 MW solaire au sol

↗ **Premier parc éolien mis en service fin 2019** sur la commune de Saint-Felix (17)

02

LE GROUPE VALECO

L'HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ

2019 — Valeco et EnBW, deux experts européens s'associent pour intégrer le top 5 des énergéticiens d'origine renouvelable en France.

EnBW

2018 — 1er repowering d'une éolienne

2012 — Développement en France et à l'international

2008 — Mise en service de la 1ère centrale solaire au Sol en France, Lunel

2001 — Mise en service du 1er parc éolien à Tuchan, le plus grand parc de France lors de sa construction

1995 — Création du Groupe Valeco

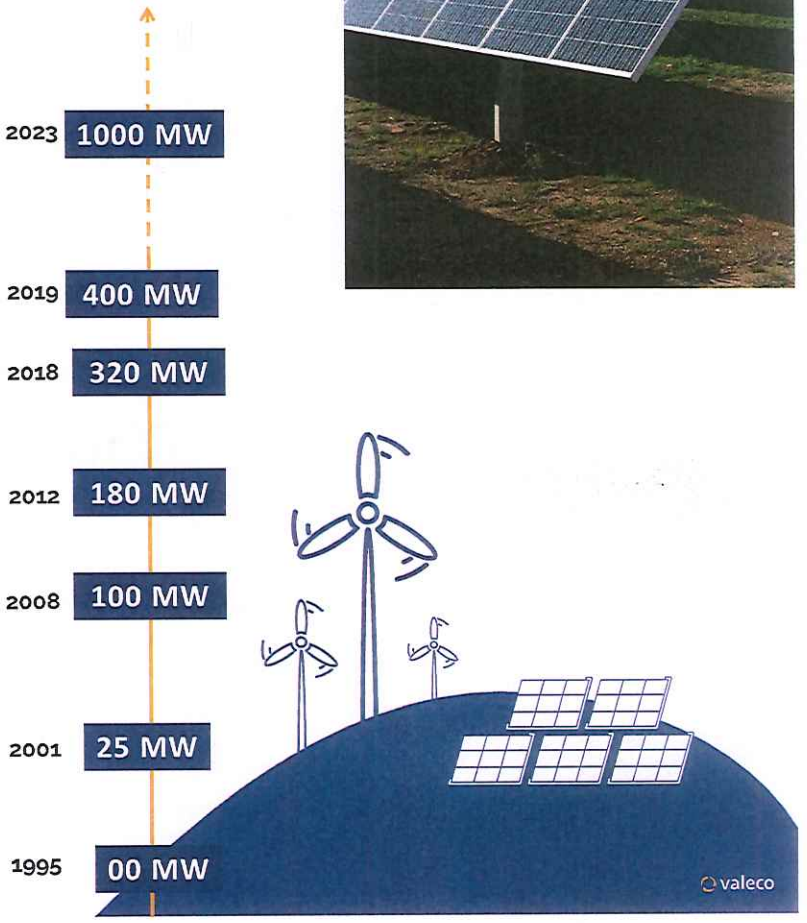

NOTRE **MÉTIER**

La production d'énergies renouvelables au cœur de votre territoire de l'initiation du projet jusqu'à son démantèlement.

01 DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- Identification des sites
- Études de faisabilité
- Concertation
- Maîtrise foncière

02 CONCEPTION DE PROJET

- Études d'impact
- Réflexion technique et ingénierie
- Obtention de l'autorisation environnementale

valeco

- Gestion d'actifs
- Marchés publics
- Caractéristiques de gisements et études de performances
- Financement de projets
- Audit de projets

04 EXPLOITATION MAINTEANCE

- Suivi de production
- Maintenance
- Vente d'énergie électrique et thermique
- Démantèlement

03 RÉALISATION

- Maîtrise d'ouvrage déléguée
- Génie écologique
- Réception et mise en service des centrales

VALECO et EnBW
en quelques chiffres

170

experts sur le territoire français répartis sur 7 agences

21 000 salariés et 10 agences en Europe

130

éoliennes en France

500 en Europe

37

parcs solaires en exploitation ou en construction en France

60 en Europe

+400 MW

réalisés, l'équivalent de la consommation de 750 000 habitants

3 350 MW réalisés, soit l'alimentation de 2 millions d'habitations

1

Parc offshore flottant pilote

4 en Europe soit 188 éoliennes

2,5 MW

de centrales hydroélectriques

2 400 MW de centrales hydroélectriques

valeco

VALECO EN FRANCE

- Agences Valeco
- Parcs PV au sol opérationnels à la fin 2019
- Parcs PV en toiture opérationnels à la fin 2019
- Parcs éoliens terrestres opérationnels à la fin 2019
- Projets sécurisés pour 2019-2020
- Projets en développement (MSI 2020–2023)

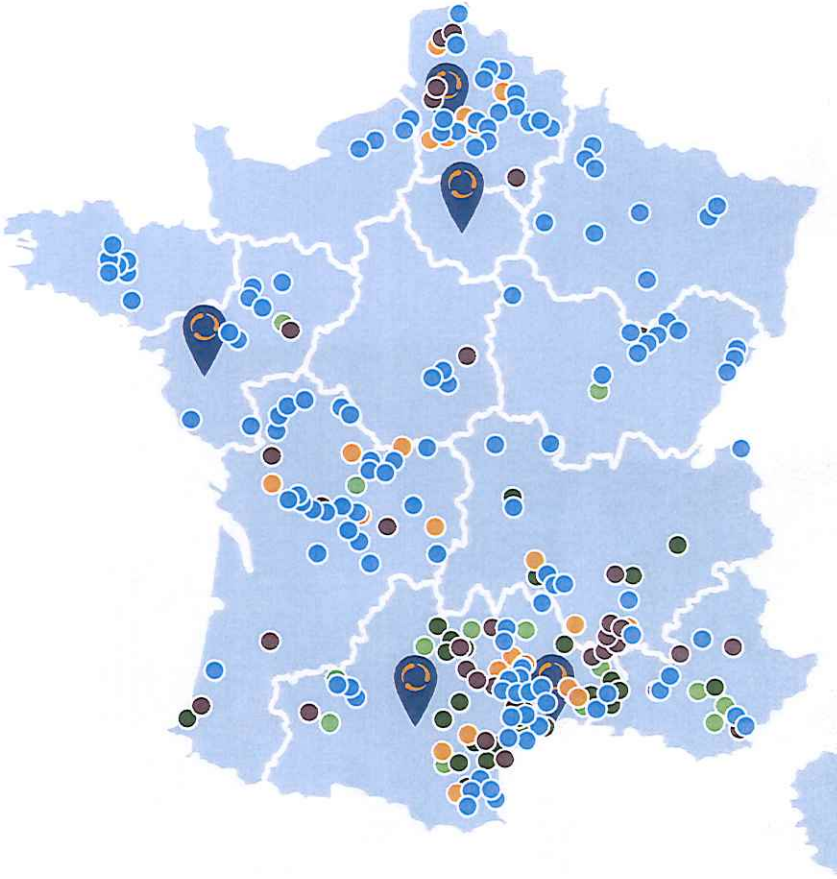

03

RAPPEL DU PROJET

Zone d'étude du projet

3 communes :

- Saint-Claud
- Saint-Laurent-de-Céris
- Roumazières-Loubert (Terres de Hautes Charentes)

Axes de communication proches :

- RD 951
- RD 346
- RD 344

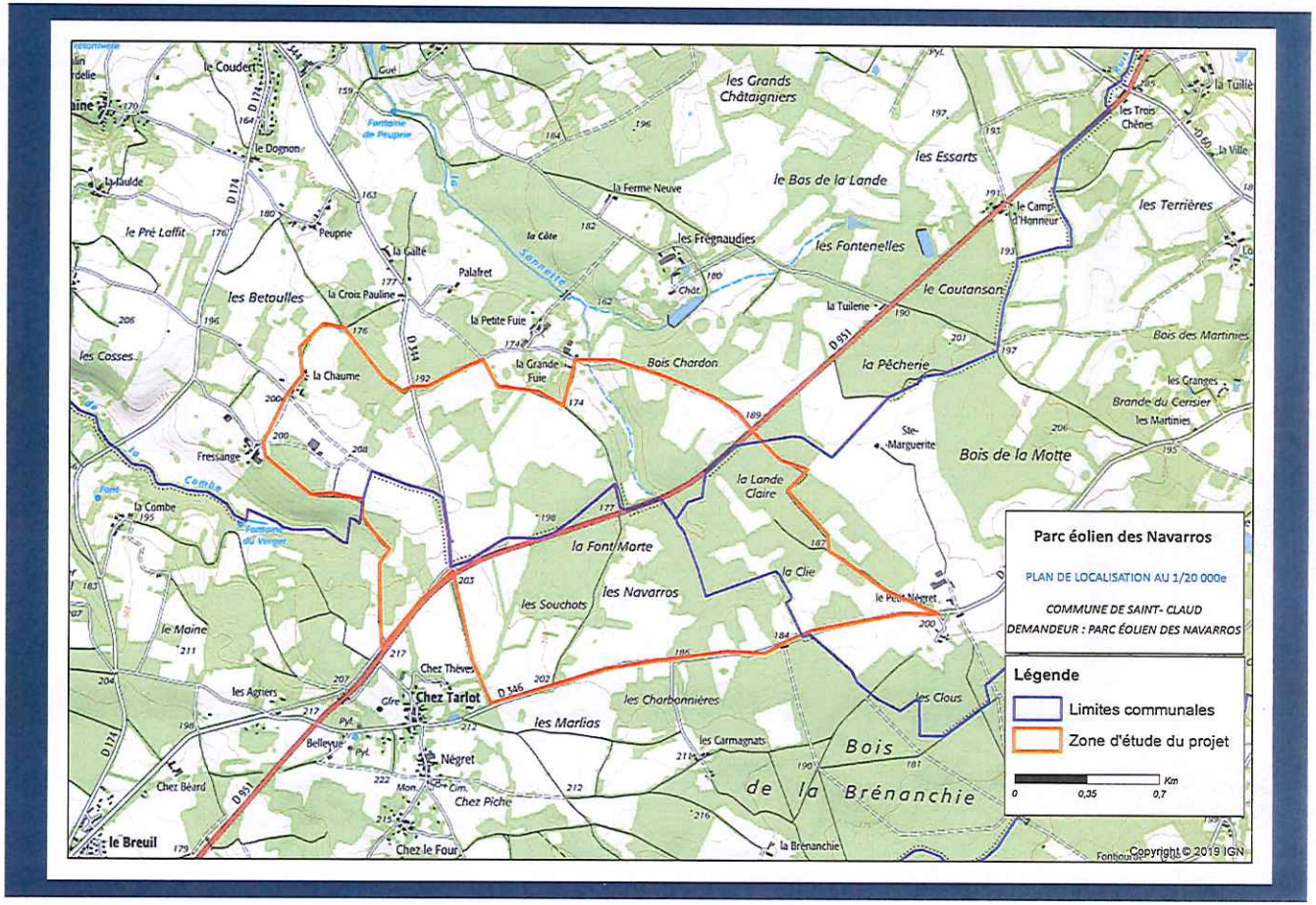

Historique du projet

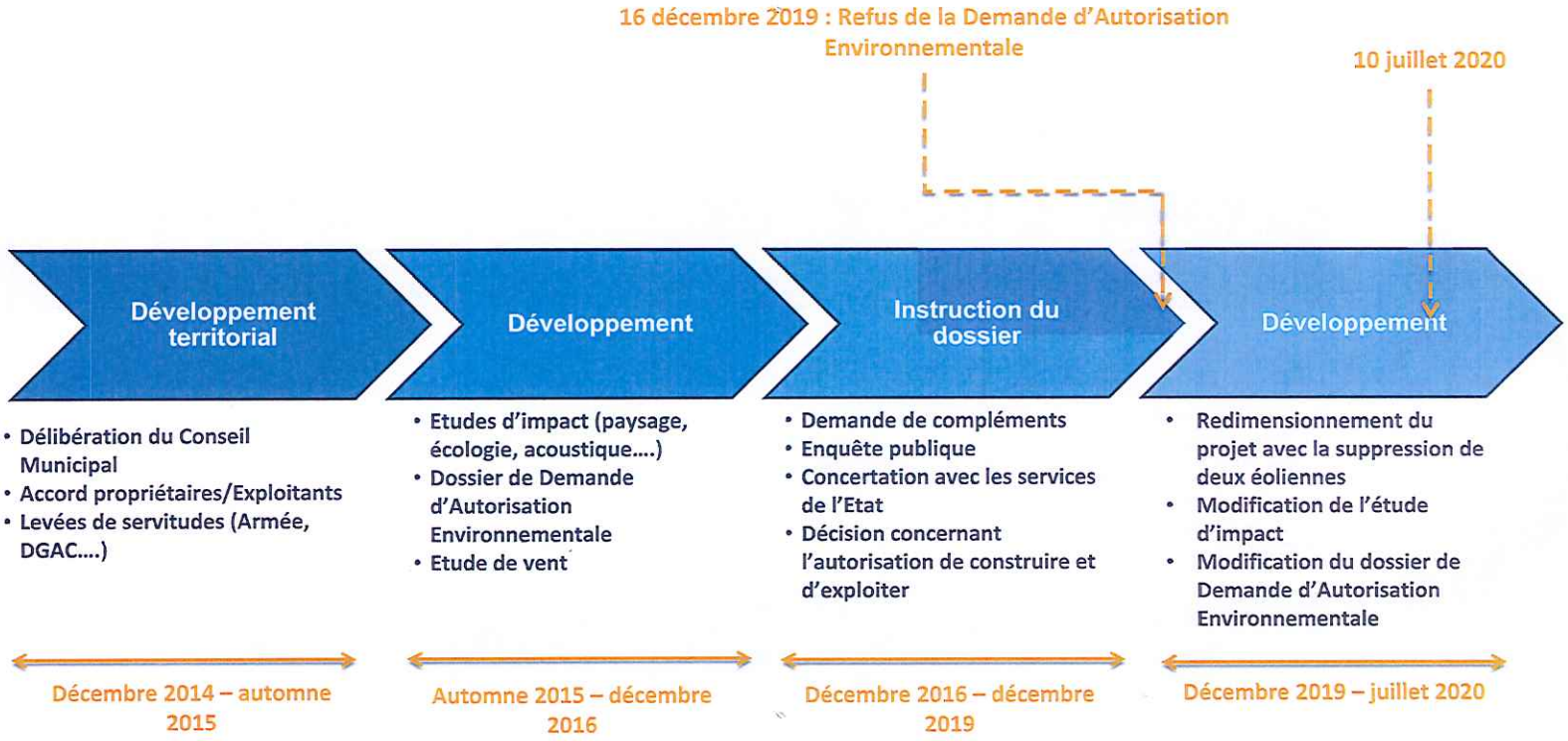

Planning prévisionnel

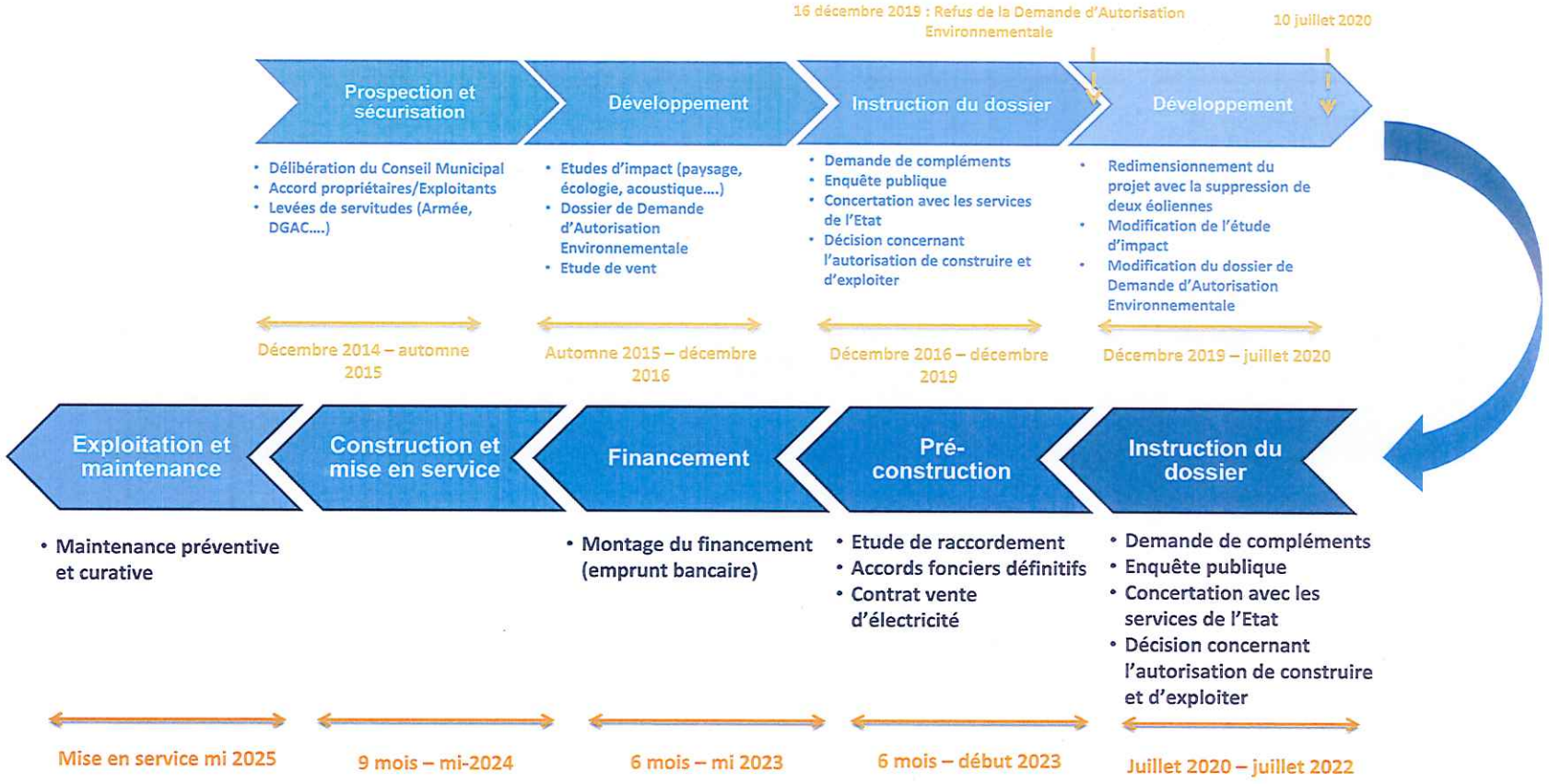

04 Nouvelle version du projet

valeco

Comparaison des implantations

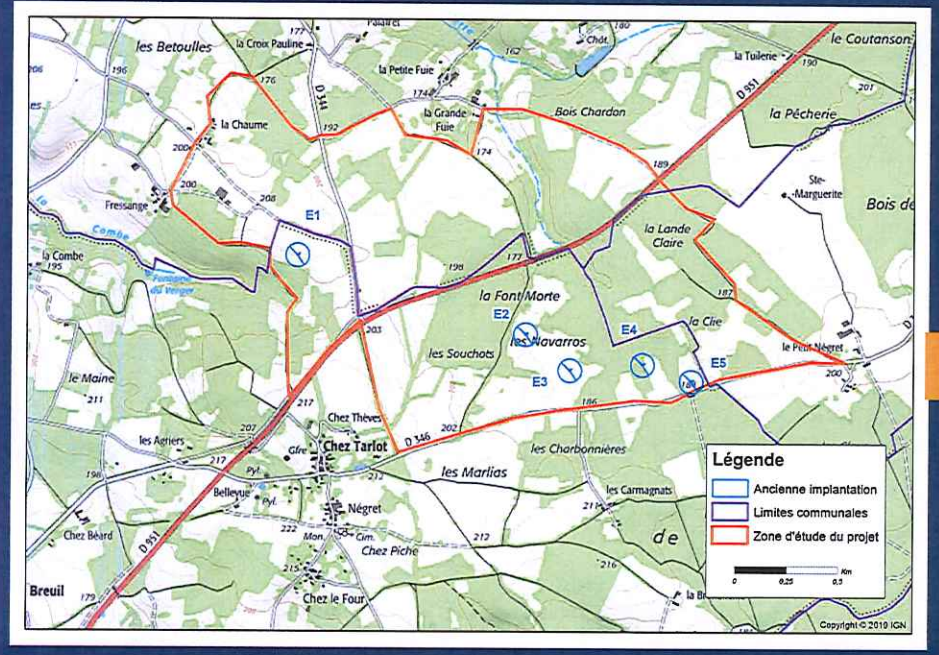

Implantation n°1 (2016)

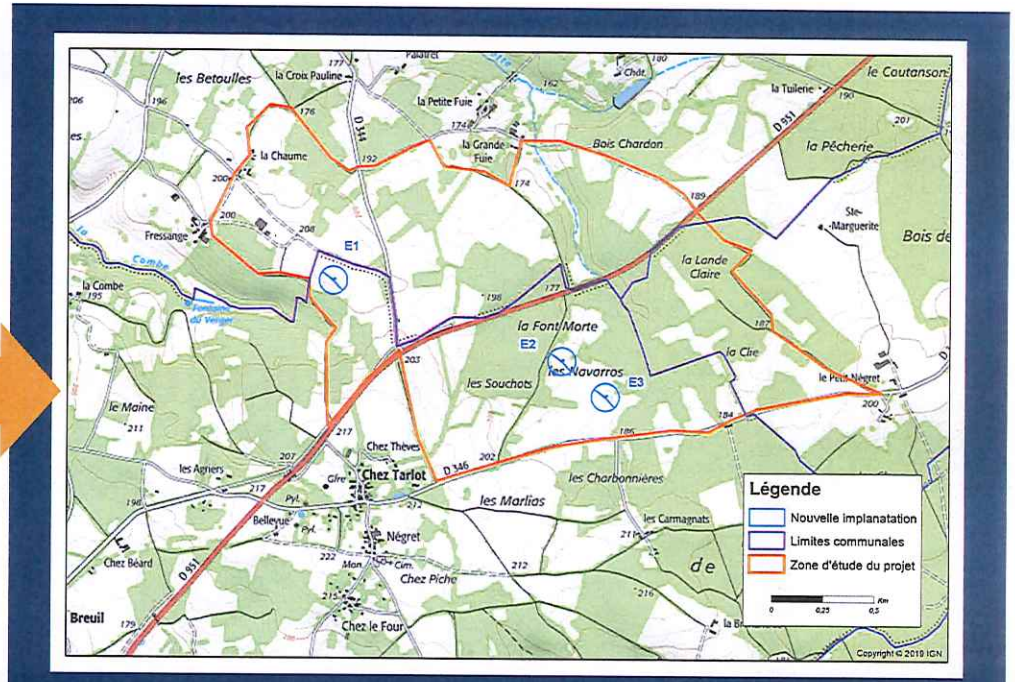

Implantation n°2 (2020)

Comparaison des gabarits (à l'échelle)

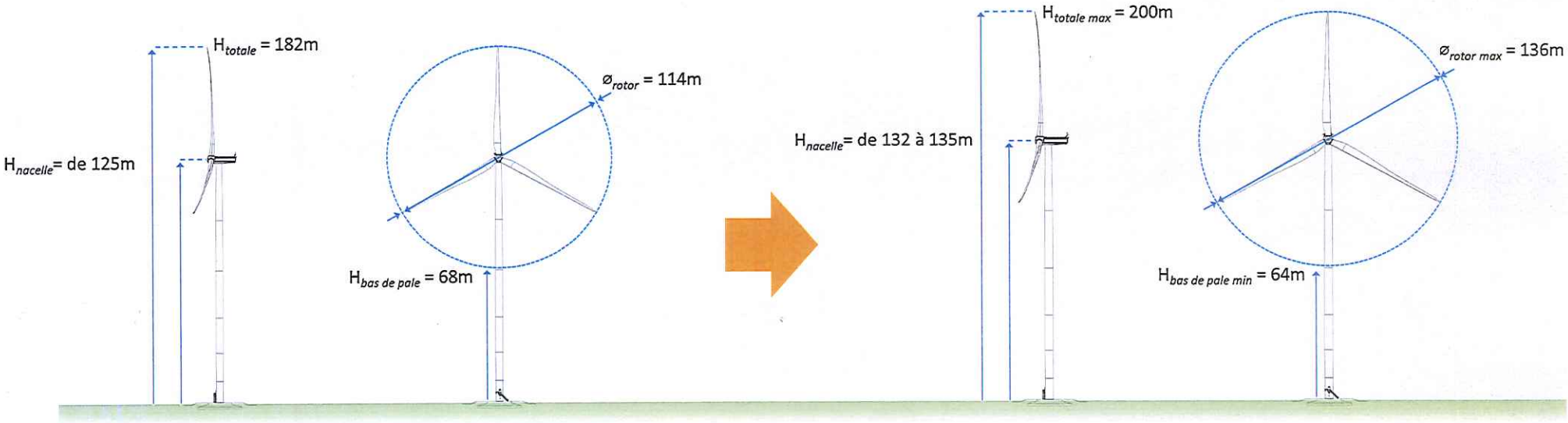

Gabarit implantation n°1

Gabarit implantation n°2

Caractéristiques de l'installation		Eoliennes implantation n°1	Eoliennes implantation n°2
Eolienne	Puissance unitaire	2000 à 2650 kW	3000 kW
	Diamètre rotor	114 m	131 à 136 m
	Hauteur mât	125 m	135 m
	Hauteur bas de pale	68 m	64 m
	Hauteur hors-tout	182 m	200 m
Production	Production électrique annuelle (P50)	23 600 MWh	23 300 MWh
	Equivalent foyers alimentés par an	5 100	5 100
	Equivalent personnes alimentées par an	11 300 = ¼ de la population d'une ville comme Angoulême	11 300 = ¼ de la population d'une ville comme Angoulême
	Rejet annuel de CO_2 évité (tonnes)	1 100	1 100

Comparaison des visuels

Point de vue Elargie n°12. « HAMEAU PETIT NÉGRET, D346 » - Implantation n°1 (5 éoliennes)

Comparaison des visuels

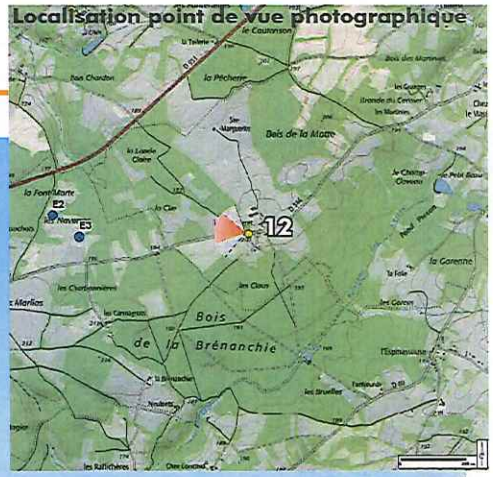

Photomontage coupé 60°

01
02
03
04
NOUVELLE IMPLANTATION DU PROJET
05
06

Point de vue Elargie n°12. « HAMEAU PETIT NÉGRET, D346 » - Implantation n°2 (3 éoliennes)

valeco

Comparaison des visuels

Photomontage coupé 60°

Point de vue Elargie n°62. «LES FRÉGNAUDIES» - Implantation n°1 (5 éoliennes)

Comparaison des visuels

Photomontage coupé 60°

01
02
03
04
NOUVELLE IMPLANTATION DU PROJET
05
06

Point de vue Elargie n°62. «LES FRÉGNAUDIES» - Implantation n°2 (3 éoliennes)

valeco

Impact de l'implantation n°2

L'implantation n°2 c'est :

- Une emprise globale du projet moins importante;
- Pas de défrichement nécessaire;
- Un impact acoustique amoindri car moins d'éolienne, mais aussi grâce aux avancées technologiques qui permettent des niveaux standards de bruits inférieurs;
- Un impact significativement moindre sur le milieu naturel, les enjeux principaux étant évités;
- Un impact visuel plus faible;
- Une énergie produite quasiment équivalente à l'implantation n°1 grâce à l'augmentation de 10% du gabarit d'éolienne

05

Communication

Lettre d'information (n°3)

Pourquoi développer l'éolien ?

L'éolien est une des clefs de la transition energetique Française. Le 23 avril 2020 le gouvernement a publié une nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Afin d'atteindre l'objectif de disposer d'une part de 32 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique français en 2030, ainsi que celui de la neutralité carbone à l'horizon 2050, le gouvernement y a redéfini les puissances à installer pour chaque énergie renouvelable. Pour le secteur de l'éolien terrestre, l'objectif est fixé à 24,1 GW pour 2023 et à entre 33,2 et 34,7 GW pour 2028.

Les chiffres pour la Nouvelle-Aquitaine

1 002 MW installés au 30/09/2019

4 500 MW Objectif SRADDET de puissance installée pour 2030

6eme region en terme de puissance installée

Des retombées économiques locales

En plus de la production d'une électricité propre, sûre et renouvelable contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique, l'éolien est source de retombées économiques pour le territoire (commune, communauté de communes, département et région).

Activité économique et emploi

Enfin l'éolien participe à dynamiser le territoire grâce à la participation d'entreprises locales pour les études et les phases de chantier, ainsi que la création d'emplois locaux et non délocalisable pour l'exploitation des éoliennes, sur une durée de 20 à 25 ans.

Qui sommes-nous ?

Valeco est une société spécialisée dans le développement, le financement, la réalisation, l'exploitation et la maintenance de centrales de production d'énergies renouvelables, en France et à l'International.

C'est un interlocuteur privilégié pour tous les élus, citoyens, propriétaires fonciers, investisseurs, qui souhaitent apporter leur contribution pour un avenir énergétique durable. Fondée en 1989, la société est basée à Montpellier et fait partie du Top 10 des exploitants sur le marché français.

Valeco est aujourd'hui intégré au groupe EnBW, l'un des tous premiers énergéticiens européens. Ce groupe est leader dans la production, distribution et fourniture d'énergie avec plus de 5 millions de clients et 20 milliards d'euros de Chiffre d'Affaires.

Contact

Vous avez des questions sur le projet éolien des Navarros ?

N'hésitez pas à envoyer un e-mail ou écrire à l'adresse suivante :
Maxime PEUZIAT – maximepeuziat@groupevaleco.com
Valeco – Agence de Toulouse – 77 Allée de Brienne – 31 000 TOULOUSE

valeco
www.groupevaleco.com

VALECO - Siège social : 188 rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER - SAS au capital de 1 192 751 € - RCS MONTPELLIER 421 377 946
Impression : Copynumerik 15, Av du General Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt

Madame, Monsieur,

Depuis 2014, la société Valeco, productrice d'énergie renouvelable est en contact avec les communes de Saint-Claud au sujet du projet de parc éolien des Navarros.

En 2016, le dossier de demande d'autorisation unique a été déposé en préfecture pour être instruit par les services de l'Etat et ainsi obtenir un droit d'installation et d'exploitation pour le projet de parc éolien des Navarros.
Mais par arrêté préfectoral du 16 décembre 2019, la Préfète de la Charente a refusé la demande d'autorisation unique pour le projet de parc éolien sur la commune de Saint-Claud, composé de 5 aérogénérateurs et d'un poste de livraison.
La prochaine étape va être de redéposer un dossier de demande d'autorisation environnemental unique pour un projet de parc éolien modifié de façon à pallier les motifs qui ont causés son refus.

Nous vous souhaitons une agréable lecture.

Les équipes Valeco

valeco

Lettre d'information (n°3)

Calendrier prévisionnel du projet

2014 — Premier contact avec les élus autour d'un pré-projet

2015 — Lancement des études. Délibération favorable du conseil municipal pour l'étude de faisabilité

2016 — Définition du projet
Décembre 2016 : Dépôt du dossier de demande d'autorisation unique
Début de la démarche de concertation
Présentation du résultat des études et du projet aux propriétaires fonciers et au conseil municipal

2017 — Instruction du dossier par les services de l'Etat :
- Demande de compléments
- Avis de l'autorité environnementale (MRAE)

2018 — Décembre 2018 : Enquête publique

2019 — Décembre 2019 : Refus de la demande d'autorisation pour un parc éolien à 5 éoliennes

2020 — Modification du projet avec la suppression de 2 éoliennes
Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale unique

2021 — Nouvelle enquête publique

2022 — Obtention des autorisations administratives

2023 — Mise en service du parc

Localisation de la zone d'étude

La zone d'étude du projet éolien des Navarros, d'une surface totale de 315 ha, est située au nord-est du territoire de Saint-Claud, au sud de Saint-Laurent-de-Céris et au nord-ouest de Roumazières-Loubert, elle est traversée par la départementale D951.

Nouveau dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale

Une nouvelle version du projet va être déposée en 2020. Celle-ci prend en compte les raisons pour lesquelles le projet initial a été refusé.
En particulier, les éoliennes E4 et E5 qui avaient un impact trop important sur le milieu naturel sont supprimées.

La nouvelle version du projet est donc constituée de 3 éoliennes et d'un poste de livraison.

Afin de palier à la baisse de production d'énergie due à la suppression de 2 aérogénérateurs, ces derniers seront d'un gabarit légèrement supérieur (+10%) à ceux initialement déposés en 2016.

	Gabarit maximal d'éolienne envisagé
Hauteur du moyeu (m)	134
Diamètre de rotor (m)	136
Hauteur en bout de pale (m)	200
Largeur base du mât (m)	4,7
Puissance unitaire (MW)	3,9

Tableau présentant le caractéristiques du gabarit d'éolienne maximal envisagé

06 Les retombées financières

Retombées financières

Les retombées financières sont de 3 ordres :

- Retombées fiscales
- Loyers pour l'utilisation des chemins communaux
- Possibilité d'entrée au capital de la société

1) Fiscalité

	Commune	EPCI	Département
Taux TFPB	19 %	3 %	22 %
Taux TFE	20 %	/	/

	Estimation fiscalité annuelle pour le parc éolien Arrondi	Commune	EPCI	Département	Région	Total perçu par les collectivités
13%	TFPB	6 000 €	1 100 €	7 100 €	/	**14 200 €**
8%	CFE	9 200 €	0 €	/	/	**9 200 €**
16%	CVAE	/	4 700 €	4 100 €	8 800 €	**17 600 €**
63%	IFER	13 800 €	34 400 €	20 700 €	/	**68 900 €**
	Total	**29 000 €**	**40 200 €**	**31 900 €**	**8 800 €**	**109 900 €**
		26%	**37%**	**29%**	**8%**	

Retombées financières

2) Redevances locatives

REDEVANCES LOCATIVES :

Perçues par le propriétaire foncier et la commune par le biais d'un bail emphytéotique de 35 ans

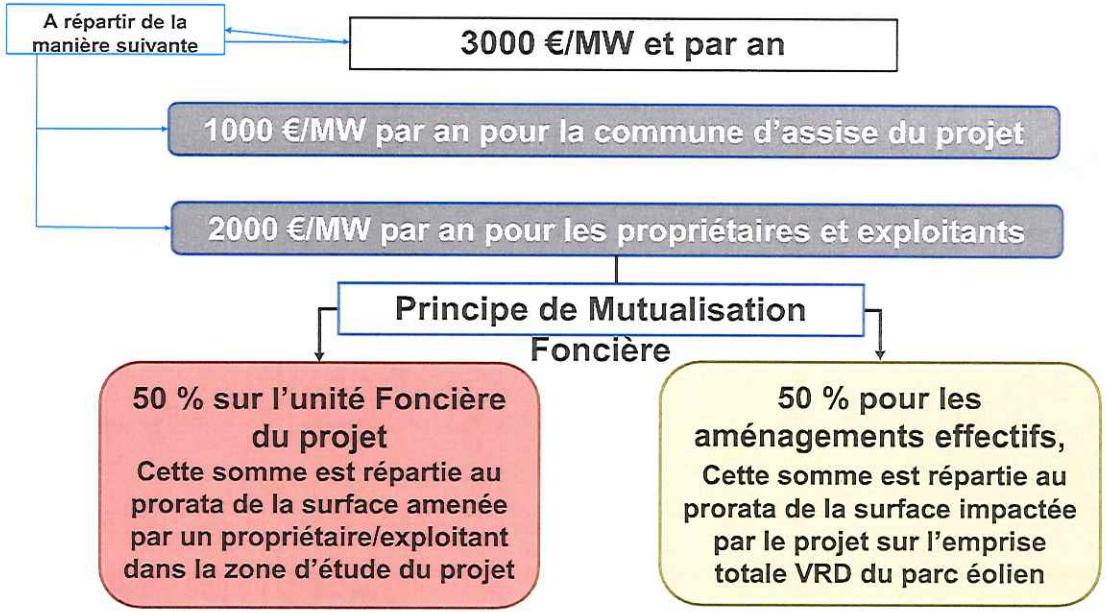

Retombées financières

3) Entrée au capital de la SPV

Proposition : la commune intègre le capital de la société projet.

La collectivité a règlementairement la possibilité de devenir actionnaire d'une société dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire.

(Articles L2253-1, L3231-6 et L4211-1 du Code Général des collectivités territoriales)

***Proposition à l'échelle du projet** : intégration des collectivité **à hauteur de 5%** à un prix plancher de l'action (1€)*

Une fois l'autorisation préfectorale obtenue, 2 possibilités s'offrent à la commune :

- *VALECO s'engage à racheter les parts valorisée de la commune (environ 15k€/MW)*
- *La commune peut rester actionnaire de la SPV, participer à la levée de fond et toucher des dividendes toute la durée de vie du parc.*

QU'EST-CE QUE LA SOCIETE PROJET ?

Une société projet (appelée aussi **SPV** pour « Special Purpose Vehicule ») est une structure (forme juridique SARL) créée par VALECO pour chacun de ses projets. Les demandes d'autorisations administratives pour les projets sont ainsi réalisées par la SPV. Les SPV sont créées avec un capital initial de 500€ qui n'a pas vocation à évoluer significativement jusqu'à l'obtention de l'autorisation.

Une fois les **projets autorisés**, la SPV lance un appel de fonds afin de permettre le financement de la construction et de l'exploitation des projets.

Retombées financières

3) Entrée au capital de la SPV

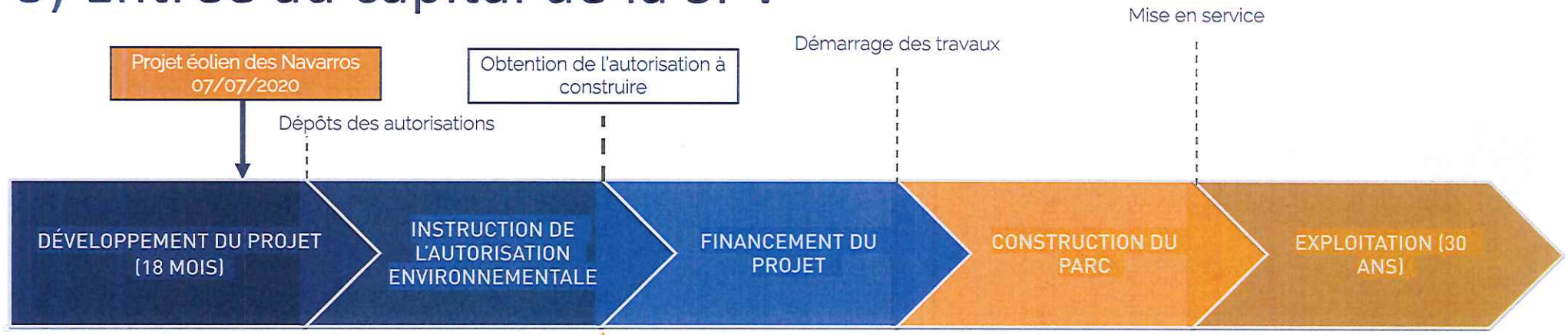

100 % du risque développement pris en charge par le Groupe VALECO

2 solutions s'offrent à la collectivité :

- **Solution 1 : La collectivité décide de rester au capital de la société**
  - Perception de dividendes issus des recettes générées par le parc
  - Nécessité d'apport de fonds propres nécessaires au financement
- **Solution 2 : La collectivité souhaite se retirer de l'actionnariat**
  - Rachat par VALECO des parts de la collectivité
  - Protocole d'accord signé en amont garantissant le rachat des parts **valorisées**